



**PÔLE DE  
COMPÉTITIVITÉ**  
OCCITANIE ET NOUVELLE-AQUITAINE

## Challenge PME Avion Vert 2024

Une initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine  
et des groupes Airbus, Liebherr, Safran, Thales, la DGAC, la DGE,  
Opéré par Aerospace Valley en collaboration avec le GIFAS



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Dans le cadre des grandes ambitions de la filière aéronautique pour développer des avions civils bas carbone, **l'objectif du présent AMI est de soutenir les PME aéronautiques pour qu'elles se préparent au lancement de démonstrateurs en lien avec Clean Aviation.**

Les feuilles de route **européenne Clean Aviation et française CORAC sont alignées sur des cibles programmes bas carbone**, en contenu et calendrier. Elles sont **alignées tant en termes de verrous à lever que de technologies clés à développer.**

Les trois principaux programmes sont les suivants :

- **Ultra Efficient Short Medium Range Aircraft – SMR** : adresser le marché court/moyen-courrier avec 25 à 30 % de gain en efficacité énergétique, capable de fonctionner exclusivement avec du SAF, intégrant une ultra-efficacité industrielle permettant une forte montée en cadence de l'ordre de 100 avions/mois et assurant une forte compétitivité face aux concurrents américains et chinois.
- **Hydrogen powered Aircraft – H2** : proposer le premier aéronef de transport commercial à hydrogène qui adressera le marché régional/court courrier, permettant d'atteindre les objectifs Zéro émission de CO<sub>2</sub> et pour lequel il faudra lever les verrous pour l'hydrogène liquide (technologies avion, écosystème de distribution)
- **Hybrid Electric Regional Aircraft – HER** : un dérivé optimisé du best-seller sur le marché régional avec un objectif de 20 à 30 % de gain en efficacité énergétique et compatible SAF 100%.

# Présentation du Challenge

Le présent challenge a pour objectif de faire émerger des **projets de R&D, individuels ou collaboratifs en lien avec les sujets prioritaires identifiés.**

**Les projets individuels seront évalués de manière prioritaire.**

Les projets proposés seront accompagnés par Aerospace Valley et évalués par un collège d'experts selon les critères suivants :

- Le **caractère innovant du projet** (en comparaison avec l'état de l'art national),
- La **perspective d'accès au marché et d'industrialisation** dans le secteur de l'aviation verte et durable,
- L'adéquation du projet avec l'une des **thématiques prioritaires du Challenge**, (cf annexe de l'AMI)
- L'adéquation du projet avec l'un des **dispositifs de financement disponibles** (cf diapo 5)
- Les retombées économiques, sociales et environnementales et emplois potentiels générés par le projet
- La capacité (humaine et financière) du porteur à mener à bien le projet.

**Les projets devront impérativement démontrer la prise en compte des notions d'économie circulaire.**

Les projets pourront être portés par une entreprise seule ou par un consortium de partenaires.

**Il est attendu des projets qu'ils présentent les spécificités suivantes:**

## Projets individuels

- Soutien des projets individuels de R&D.
- Projets de faisabilité ou de développement.
- Projet de 36 mois maximum.
- Porté par une PME basée en région.

## Projets collaboratifs

- Soutien des projets collaboratifs de R&D
- Entre 1 et 4 M€ (500 k€ pour les projets intra-régionaux)
- Entre 24 et 48 mois
- Les partenariats avec des partenaires académiques sont également privilégiés

Les dispositifs de financements potentiellement adressables en cas de présélections pourront être des dispositifs régionaux ou nationaux.



**Une sélection dans le cadre de l'AMI ne donnera pas le droit automatiquement à un financement. La préparation d'une réponse à l'un de ces dispositifs de financement sera soutenue par Aerospace Valley.**

## L'intérêt pour les porteurs de projet:



- Mise en visibilité auprès de grands donneurs d'ordre et de financeurs potentiels.
- Consolidation de l'impact potentiel du projet sur la mise en œuvre de la feuille de route de la décarbonation de l'aéronautique
- Au cas par cas, accompagnement et orientation vers des dispositifs de financement régionaux et nationaux. En fonction de la typologie des projets, d'autres opportunités de financement pourront également être étudiées.



Challenge ouvert jusqu'au **17 juin 2024 (nouvelle Date !)** selon le calendrier suivant





Les projets attendus devront s'inscrire dans **les feuilles de routes nationales et européennes** et **adresser en priorité les technologies clés décrites** en annexes du présent AMI.

Les projets seront évalués par un jury d'experts industriels et d'institutionnels suivants:

- Liebherr
- Thales
- Safran
- Airbus
- Airbus Atlantique
- ATR
- Aerospace Valley
- La Région Nouvelle Aquitaine
- Le GIFAS
- Le CORAC
- L'IRT Saint Exupery

*Les membres du jury seront tenus à des engagement de confidentialité*

*Néanmoins, merci de nous contacter dans le cas où l'évaluation de votre projet par l'une de ces entités pourrait constituer un conflit d'intérêt*

Le dispositif est ouvert aux **projets visant les marchés de l'aviation** avec pour objectif une **réduction des impacts environnementaux (GES, bruit, polluants...)**.

Au-delà des projets dédiés à la conception de nouveaux avions, le challenge a pour ambition de faire émerger des **projets portés par des PME de la région Nouvelle-Aquitaine permettant de les préparer aux changements à venir pour la filière aéronautique verte et durable**.

Pour les projets de type équipement, sous-système ou services, la **pertinence d'accès au marché** sera particulièrement examinée, notamment concernant les perspectives de **certificabilité** et le lien avec les démonstrateurs à venir.

Concernant les projets d'innovation, les projets visés sont de type « **développement expérimental** », **visant jusqu'à un TRL 6 en fin de projet pour les projets régionaux voire TRL7 pour les projets adressant une opportunité de financement nationale**.

**Les acteurs émergents, ne générant pas encore à ce jour de CA dans l'aéronautique, ou pas en première ligne dans la chaîne de sous-traitance aéronautique, sont éligibles à cet AMI.**



Le porteur principal devra être prioritairement une **PME**. Les laboratoires de recherche sont éligibles en tant que partenaire de projets collaboratifs et leur intégration au consortium peut avantageusement permettre de compléter les compétences scientifiques nécessaires au projet.

Les consortiums peuvent réunir des partenaires **sur plusieurs régions**. Dans ce cas de figure, une ingénierie financière sera réalisée par le pôle et les financeurs, afin d'optimiser l'accès aux financements de chaque partenaire suivant sa localisation. **Les retombées économiques et en termes d'emplois sont attendues et doivent être argumentées**. Seul le porteur de projet dépose une candidature.

Les **candidats devront justifier de fonds propres ou quasi-fonds propres** (comptes courants bloqués, prêts participatifs...) - hors subventions publiques déjà obtenues par l'entreprise à la date de la décision de l'aide - au moins équivalents au montant de l'aide sollicitée. Le montant des fonds propres des partenaires industriels devront être mentionnés dans le dossier.

**Si votre projet ne remplit pas pleinement les conditions précédentes**, ou si vous avez encore besoin de construire votre consortium et que vous êtes à la recherche de compétences, vous pouvez remplir uniquement la fiche « Demande d'accompagnement au montage du projet » pour vous signaler auprès de l'équipe Aerospace Valley.

L'équipe innovation du **pôle Aerospace Valley** pourra vous **accompagner dans la préparation de votre réponse** et la consolidation de votre projet, notamment pour compléter le consortium le cas échéant.